

COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE ET FRANCOPHONIE

## **GRAND PRIX NATIONAL LIONS DE MUSIQUE THOMAS KUTI 2018-2019**

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

#### **Article 1 – Esprit**

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique **à l'exclusion des professionnels**. Tout musicien vivant de la musique, donc professionnel, ne peut pas participer à ce concours.

#### **Article 2 – Choix de l'instrument**

L'instrument retenu est: **la guitare classique**

#### **Article 3 – Conditions de participation**

Le Grand Prix national Lions de Musique est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2018, et sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2018. Tout candidat à ce Prix ne peut se présenter que dans un seul District, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un District ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France. Le candidat se présentant dans un District devra y résider ou faire ses études musicales dans le même District.

#### **Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures**

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué Humanisme, Culture et Francophonie et au Chargé de Mission « Musique » s'il existe du District qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le 10 février 2019 et devront être remplis en capitales. Les dossiers illisibles seront refusés. Seuls les dossiers (fiche inscription lettres capitales-imprimés) seront acceptés.

#### **Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires**

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le 10 mars 2019 (date impérative sans possibilité de dérogation) dans le lieu choisi par le Délégué Humanisme, Culture et Francophonie et par le Chargé de Mission « Musique » du District s'il existe, en accord avec leur Gouverneur. Le Jury comprendra au minimum quatre membres non Lions, tous

professionnels de la musique et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président, en cas d'égalité des voix.

Il désignera le lauréat et devra certifier son niveau national, même s'il est le seul candidat (voir la fiche de résultat à joindre au dossier du candidat).

Les candidats seront directement informés, 15 jours à l'avance, de la date prévue pour le Concours ainsi que des précisions leur permettant de respecter les conditions dans lesquelles ils devront se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque District, les candidats auront à exécuter au moment des épreuves probatoires, le morceau imposé et une œuvre choisie dans la liste ci-jointe.

## **Article 6 – Finale nationale**

La Finale nationale des 15 Districts sera organisée - hors vacances scolaires les jeudi 4 avril et vendredi 5 avril 2019 au conservatoire Léo Delibes Clichy- la -Garenne. Début des épreuves jeudi 4 Avril à 14H.

Seul le lauréat du Concours sera présenté à la Convention nationale de Montpellier le samedi 25 mai 2019. Il jouera une œuvre décidée en accord avec le responsable du Concours.

Les candidats finalistes devront exécuter les mêmes morceaux que ceux joués pendant les épreuves probatoires (l'œuvre imposée et une œuvre choisie dans la liste cidessus). La 2<sup>e</sup> œuvre choisie sur la liste sera jouée uniquement par les 6 finalistes devant le jury national.

Le Jury mis en place sera composé de quatre membres, au minimum, tous professionnels de la musique de haut niveau et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président, en cas d'égalité des voix. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury ou assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos prises pendant le concours puissent être publiées dans toutes les publications du Lions Clubs.

## **Article 7 – Jurys**

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo et les décisions des Jurys de District et de la finale nationale sont sans appel.

## **Article 8 – Forum européen à Tallin (Estonie) du 3 au 6 octobre 2019**

Le 1<sup>er</sup> Prix s'engage à participer, aux frais du District Multiple 103 France, au Grand Prix Européen Thomas Kuti de Musique Lions qui aura lieu lors du 65<sup>e</sup> Forum Européen, à Tallin (Estonie) du 3 au 6 octobre 2019.

Le lauréat National du concours qui se déplacera à Tallin devra obligatoirement voyager avec la délégation française au départ de Paris sauf dérogation accordée par les responsables du concours européen, seuls juges de la situation.

Après délibération, le Jury attribuera les Prix Européens. Le lauréat européen recevra un prix de 5 000 € .

## **Article 9- Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats**

A chaque étape le Lions clubs international (club, district d'origine, district multiple) prend en charge l'ensemble des frais du Concours (salle, matériel, documents de communication, transport, hébergement et restauration des responsables Lions, des membres du jury et des candidats à l'exclusion de toutes autres personnes).

### **❖ District d'origine :**

- prise en charge des frais de déplacement de son candidat finaliste au lieu retenu pour la finale nationale du Concours national.
- Prise en charge du Prix de District de 500 € à remettre lors du congrès de printemps du District concerné.
- participation de 70 € à verser au DM 103 lors de l'inscription de son lauréat finaliste pour contribuer à l'organisation logistique de la finale du Concours national.

### **❖ District Multiple :**

- Prise en charge de la nuit du 4 au 5 avril 2019, du diner du 4 avril et du déjeuner du 5 avril pour tous les candidats finalistes.
- Prise en charge des 3 prix de la finale nationale :
  - premier prix de 1500 € et participation au Concours Européen qui se tiendra à Tallin (Estonie) au cours du 65° Forum Européen du 3 au 6 octobre 2019.
  - deuxième prix de 500 €
  - troisième prix de 300 €
- Prise en charge du lauréat du Concours National lors de son séjour à Montpellier (déplacements, nuit d'hôtel et repas)

Il est précisé que les candidats mineurs devront être accompagnés à Montpellier, sans remboursement des frais des accompagnants. Si cette disposition ne pouvait se faire, une décharge signée par les deux parents ou le parent responsable sera exigée.

## **Article 10 – Assurances obligatoires -Droit à l'image**

- Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile privée personnelle ou des parents.
- Une attestation d'assurance concernant l'instrument joué devra être produite, le Lions Clubs International n'étant en aucun cas responsable des dommages pouvant intervenir.
- Une autorisation de prise et de publication d'images en lien avec les épreuves du concours sera demandée.

À Paris, le 22 septembre 2018

---

**GOUVERNEUR**  
Responsable de la Commission nationale  
Humanisme Culture,et Francophonie.  
2018-2019  
**Jean-François ARTIGE**  
*District Centre Sud*

**PRÉSIDENTE** de  
la Commission  
nationale Humanisme  
Culture et Francophonie  
2018-2019  
**Yvette GOUX**  
*District Centre Est*

**RESPONSABLES**  
**NATIONAUX ET EUROPÉEN**  
du Concours national de Musique  
Thomas Kuti 2018-2019  
Les 2 Chargés de mission  
**Claude LAMARQUE**  
*District Île-de-France Paris*  
**Anne Marie VAYSSE**

---